Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260203-DEL2026_02_018-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 03 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 février à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BILLAUX Béatrice ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; *CORBEL Samuel (suppléant) ;* DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ÉCHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléan*t) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; *TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant) ;* VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOÉTÉ Cécile à CLEC'H Vincent ; BOUCHER Gaëlle à CHAPPÉ Fanny ; GOUDALLIER Benoît à KERHERVE Guy ; HERVÉ Gildas à LE SAOUT Aurélie ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE HOUÉROU Annie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; NAUDIN Christian ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice :	**88 Titulaires - 43 suppléants**
Présents	62
Procurations	09
Votants	**71**
Absents	17

Date d'envoi de la convocation : mercredi 21 janvier 2026
Secrétaire de séance Elisabeth PUILLANDRE

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260203-DEL2026_02_018-DE

Délibération

DEL2026-02-018 FINANCES : TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2026 - TEOM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1636 B sexies et 1609 quater du code général des impôts ;

Vu la délibération n°20190931 du 30 septembre 2019, actant l'instauration de la TEOM sur l'ensemble de l'Agglomération à compter du 1er janvier 2020, en appliquant le mécanisme du lissage sur une période de 10 ans ;

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Considérant que le budget annexe déchets est financé principalement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM) ;

Considérant que les enjeux autour de la compétence déchets pour les années à venir sont importants (mise en œuvre de la politique biodéchets notamment) ;

Considérant le lissage de la TEOM jusqu'en 2029, par secteur, tel que présenté ci-dessous :

Secteur	Taux 2026	Taux 2027	Taux 2028	Taux 2029
Zone de Guingamp Grâces, Guingamp, Pabu, Plouisy, Ploumagoar, Saint-Agathon	9.21%	10.48%	11.74%	13.00%
Zone de Paimpol Kerfot, Lanleff, Lanloup, Paimpol, Pléhédel, Ploubazlanec, Plouézec, Plourivo, Yvias	12.40%	12.60%	12.80%	13.00%
Zone de Belle-Isle Belle-Isle-en-Terre, Gurunhuel, La Chapelle-Neuve, Loc-Envel, Louargat, Plougonver, Tréglamus	12.40%	12.60%	12.80%	13.00%
Zone de Callac Bulat-Pestivien, Calanhel, Callac, Carnoët, Duault, Lohuec, Maël-Pestivien, Plourac'h, Plusquellec, Saint-Nicodème, Saint-Servais	12.40%	12.60%	12.80%	13.00%
Zone de Bourbriac Bourbriac, Coadout, Kerien, Kerpert, Magoar, Moustéru, Plésidy, Pont-Melvez, Saint-Adrien, Senven-Léhart	12.40%	12.60%	12.80%	13.00%
Zone de Pontrieux Brélidy, Ploëzal, Plouëc-du-Trieux, Pontrieux, Quemper-Guézennec, Runan, Saint-Clet	12.40%	12.60%	12.80%	13.00%
Zone de Bégard Bégard, Kermoroc'h, Landebaëron, Pédernec, Saint-Laurent, Squiffiec, Trégonneau	13.10%	13.06%	13.03%	13.00%

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260203-DEL2026_02_018-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Décide de fixer le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2026 à :
  - 9,21 % sur le secteur de Guingamp
  - 12.40 % sur le secteur de Paimpol
  - 12.40 % sur le secteur de Belle-Isle
  - 12.40 % sur le secteur de Callac
  - 12.40 % sur le secteur de Bourbriac
  - 12.40 % sur le secteur de Pontrieux
  - 13.10 % sur le secteur de Bégard
- Confirme le lissage de la TEOM tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

La Secrétaire de séance,
Elisabeth PUILLANDRE